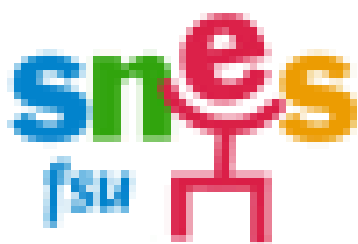


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4792>



CTSD du 18 mars 2015 : Créations et suppressions de postes.

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Comité Social Administratif Spécial Départemental (CSAsD) -



Publication date: mercredi 18 mars 2015

CTSD

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

[plugins-dist/medias/privé/vignettes/pdf.svg](https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg)

Création et suppressions de postes à la rentrée 2015 (BMP)

Ce CTSD était consacré au second degré et le DASEN a repoussé toute discussion sur le premier degré au CTSD du 2 avril arguant de la période électorale.

Les déclarations liminaires ont été l'occasion de prise de position sur les annonces concernant la future réforme du collège :

Pour la FSU : Le SNES-FSU s'appuyant sur la forte similitude entre le projet actuel pour le collège et la réforme Chatel des lycées où les grilles horaires annonçaient des volumes constants qui ont été grignotés dès l'application et où l'accompagnement personnalisé a prouvé son inefficacité (méconnaissances des élèves, groupes trop lourds....). Voir la déclaration ci-dessous.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Déclaration de la FSU58 au CTSD du 18 mars.

Pour l'UNSA (SE...) : « L'Unsa soutient les grands principes d'une réforme essentiellement pédagogique » tout en se déclarant vigilante sur les moyens.

Pour FO : Condamnation des réformes dont la réforme du collège.

Pour SGEN : Aucune déclaration.

Le DASEN s'est dit en accord avec l'Unsa en affirmant la nécessité d'une réforme. Il a expliqué que la réforme allait privilégier le travail en petit groupe, maintenir les horaires disciplinaires, et développé le travail interdisciplinaire (NDLR : Nous rappelons que lors de la réforme des lycées, l'administration avait déjà expliqué que les horaires étaient globalement maintenus, or l'application a conduit à une baisse sensible des heures profs dans les établissements).

Un débat s'est ouvert sur les HSA, le DASEN a expliqué que le taux d'HSA existant était une nécessaire contrainte dans le contexte actuel et que leur proportion allait diminuer dans les années à venir.

La FSU a fait remarquer que l'existence des HSA était motivée par la volonté initiale de créer de la souplesse dans la construction des services, mais qu'à maintenir un ratio d'HSA aussi élevé c'est l'objectif inverse qui était atteint.

Le DASEN reconnaît que le ratio est élevé, mais le DASEN lie aussi ce taux à la ruralité et à la taille des établissements.

Sur les **suppressions et créations de postes**, le SNES-FSU s'est assuré que les postes créés seront viables et qu'il ne pouvait pas être trouvé de solution pour éviter leur suppression. Elle a dénoncé les suppressions de postes étant donné les besoins d'encadrement supplémentaires dans le département.

Un changement a été effectué par l'administration sur le lieu d'une suppression de poste de Mathématiques qui implique une mesure de carte scolaire. Ce changement ayant été évoqué au groupe de travail avec l'engagement à ne procéder à la mesure de carte scolaire que si l'intéressé était d'accord. La FSU est intervenue en séance pour que l'administration confirme qu'elle avait recueilli cet accord.

Le bilan du département en terme d'évolution de poste est de 14 suppressions de postes dont 4 mesures de carte scolaire et de 5 créations de postes.

Votes des organisations syndicales sur les suppressions/créations de postes.

POUR	0
ABSTENTION	5 (UNSA, SGEN)

CONTRE	5 (FSU (snes, ...), FO)
--------	-------------------------

Sur les **compléments de service**, la FSU a dénoncé les compléments de service imposés uniquement pour atteindre le ratio d'HSA attribué à l'établissement. Nous avons argumenté longuement sur la situation du collège d'Imphy où le problème se pose cette année de manière critique et relayant ainsi la demande des collègues que des HSA soient transformées en heures postes. Nous avons aussi rappelé que cet établissement était censé bénéficier d'une attention particulière puisqu'il fait partie des sortants de l'éducation prioritaire. La principale du collège présente au CTSD en tant que représentante des personnels UNSA est intervenue dans ce débat.

Le SNES-FSU a systématiquement interrogé l'administration concernant les compléments de service sur plus d'un établissement. L'administration a expliqué que dans ces cas, les personnels étaient demandeurs.

Nous avons rappelé notre demande que la règle de désignation du collègue victime d'un complément de service soit parfaitement claire et reprenne les règles de mesure de carte scolaire (nous consulter en cas de problème).

L'administration avait affirmé en GT toujours procéder ainsi et a pris note de notre demande en séance.